

# COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

## Procès-verbal du Conseil municipal du 3 mars 2023

Membres présents : 9

Agnès THIBAUT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlene BODARD, Thibault DAPREMONT, Bruno GROSSI, Aline MOLLER-GRASSER, Pascal ROUSSEL, Francis RINGOT, Valérie de SARIAC.

Absents excusés :

Patricia CORDIER – a donné son pouvoir à Aline MOLLER-GRASSER

Régis DEXANT – a donné son pouvoir à Agnès THIBAUT

Gaëlle FORNETTE

Sébastien GAY

Patricia IBANEZ – a donné son pouvoir à Pascal ROUSSEL

Annie MANDION

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER

### **Ordre du jour :**

Approbation du compte-rendu

#### **COMMUNE**

- Compte de Gestion 2022
- Compte Administratif 2022
- Point sur les travaux
- 14 juillet

#### **EAU ET ASSAINISSEMENT**

- Compte de Gestion 2022
- Compte Administratif 2022
- Convention Eau et Assainissement VEOLIA

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

***Compte-rendu du conseil du 6 février 2023*** : adoption à l'unanimité

#### **COMMUNE**

***Compte de Gestion et Compte Administratif 2022*** :

Ceux-ci ont fait l'objet d'un examen compte par compte en commission des finances le 23 février 2023.

L'exercice 2022 présente un excédent de fonctionnement de 79 555.53 €, dû à une gestion résolument rigoureuse face aux impacts de dépenses (énergie) et des réorganisations structurelles (Regroupement Pédagogique Intercommunal, Centre de loisirs - Périscolaire, marché de Restauration scolaire). Ce résultat, gage d'autofinancement, permettant l'investissement et le remboursement de la dette, reste néanmoins fragile au regard des diverses subventions au fil des années. Le Conseil constate avec satisfaction que l'exploitation (bénéficiaire) du gîte de groupe communal abonde les recettes de la commune.

La section d'investissement retrace le démarrage des nouveaux chantiers (sécurité route de Salbris, restauration de l'église).

Sur proposition de Mme le Maire le compte de gestion de la commune, *arrêté en fonctionnement à la somme de 606 560.39 € en recettes et à 527 004.86 € en dépenses, en investissement à 166 764.49 € en recettes et 143 282.94 € en dépenses*, est approuvé à l'unanimité. Mme le Maire présente le compte administratif avec un résultat de 103 037.08 € (79 555.53 € en fonctionnement, 23 481.55 € en investissement) en conformité avec le compte de gestion : celui-ci est également approuvé à l'unanimité (conformément aux textes hors présence de Mme le Maire, Jean-Pierre Amoureux comptabilisant les votes).

*Affectation des résultats* : les excédents seront affectés en investissement sur l'exercice 2023. Unanimité.

**Point sur les travaux** : le chantier de la route de Salbris et celui de l'église avancent bien. Prochaines réunions de chantier le 8 mars 2023.

**14 juillet** : point de l'ordre du jour **reporté** compte tenu du nombre de conseillers absents.

## EAU ET ASSAINISSEMENT

### **Compte de Gestion et Compte Administratif 2022 :**

Également examinés en commission des finances le 23 février 2023, ils font apparaître un excédent de 55 712.22 € (-7 840.23 € en fonctionnement et + 63 552.45 € en investissement). Si le résultat est positif, le déficit de fonctionnement reste préoccupant et doit conduire à de nouvelles mesures, notamment dans la perspective du transfert de compétence aux communautés de communes en 2026.

La section d'investissement retrace pour part les frais d'étude des réseaux d'eau potable et eau usée.

Sur proposition de Mme le Maire le compte de gestion « eau et assainissement », *arrêté en fonctionnement à la somme de 155 201.11 € en recettes et 163 041.34 € en dépenses, en investissement 124 199.95 € en recettes et 60 647.50 € en dépenses*, est approuvé à l'unanimité. Mme le Maire présente le compte administratif avec un résultat de 55 712.22 € en conformité avec le compte de gestion : celui-ci est également approuvé à l'unanimité dans les mêmes conditions.

*Affectation des résultats* : les résultats seront affectés respectivement en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement sur l'exercice 2023. Unanimité.

**Convention Eau et Assainissement Véolia** : le Conseil approuve la reconduction de la convention d'assistance technique pour 3 années (jusqu'au transfert de compétence).

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Stockage des biens mobiliers à l'inventaire pendant les travaux de l'église : possibilité au musée d'art religieux à Blois ?
- Recensement 2023 : population en hausse de 5% ; 72% de connections internet contre 40% précédemment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

La secrétaire de séance

Le Maire

